

15ème législature

Question N° : 44298	De M. Pascal Brindeau (UDI et Indépendants - Loir-et-Cher)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale, jeunesse et sports		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Poursuite du dispositif « vacances apprenantes »	Analyse > Poursuite du dispositif « vacances apprenantes ».
Question publiée au JO le : 15/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Pascal Brindeau appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur la poursuite du dispositif « vacances apprenantes ». Après son expérimentation en 2020, le dispositif a été reconduit en 2021 et a reçu un accueil très favorable de la part des familles, des associations et des collectivités territoriales. Les « colos apprenantes », qui sont au cœur du dispositif, ont ainsi permis à plus de 80 000 enfants de participer à des activités collectives, culturelles, sportives et de loisirs. La moitié de ces enfants partaient en vacances pour la première fois. Offrant un cadre d'échanges et une véritable respiration aux enfants et adolescents issus des quartiers populaires et du monde rural, mais également aux jeunes issus de familles isolées ou monoparentales, ou en situation socio-économique précaire, les « colos apprenantes » représentent une expérience de vie collective et un facteur de socialisation, d'apprentissage et d'épanouissement. Au regard de ces éléments, il souhaite savoir si le dispositif « vacances apprenantes » sera pérennisé et sous quelles modalités.